

TYPE D'ACTIVITÉ

NOM DE L'ATELIER

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

NOM COMPLET DE LA STRUCTURE

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S) pour contact avec les services de la Ville de Metz

NOM ET PRÉNOM	PÉRIODE	E-MAIL	TÉLÉPHONE
---------------	---------	--------	-----------

1.

2.

CONTACT POUR LE PUBLIC (ces coordonnées se retrouveront sur le site public et sur le livret)

NOM ET PRÉNOM	PÉRIODE	E-MAIL	TÉLÉPHONE
---------------	---------	--------	-----------

1.

2.

DÉTAILS DE L'ACTIVITÉ

DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTIVITÉ :

EN CAS D'INTEMPOÉRIE : Non concerné

Condition de repli ou solution proposée :

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRATIQUE :

L'activité est-elle accessible aux enfants en situation de handicap ? OUI NON

Préciser le type de handicap pris en charge :

 Handicap moteur

 Handicap auditif

 Handicap mental léger

 Handicap visuel

Précisions complémentaires :

Merci de renseigner rigoureusement ce tableau et de remplir toutes les cases concernées.

JOURS						HORAIRES	ÂGES	PLACES PAR SÉANCE	QUOTA (= nombre de fois qu'un même enfant peut suivre une même activité ; pour les activités prisées, il est à "1")	INSCRIPTION
L	M	M	J	V						
7 - 11 juillet						10h-12h			limité à fois	à la séance (⚠ au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h			illimité	
15 - 18 juillet	FÉRIÉ					10h-12h			limité à fois	à la séance (⚠ au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h			illimité	
21 - 25 juillet						10h-12h			limité à fois	à la séance (⚠ au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h			illimité	
28 juillet - 1 aôut						10h-12h			limité à fois	à la séance (⚠ au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h			illimité	
4 - 8 aôut						10h-12h			limité à fois	à la séance (⚠ au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h			illimité	
11 - 14 aôut	FÉRIÉ					10h-12h			limité à fois	à la séance (⚠ au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h			illimité	
18 - 22 aôut						10h-12h			limité à fois	à la séance (⚠ au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h			illimité	

QUARTIER OU ZONE DE L'ACTIVITÉ, SI DÉFINI :

Bellecroix
Borny
Centre ville
Devant-les-Ponts
La Grange-aux-Bois

Magny
Nouvelle Ville
Patrotte / Metz-Nord
Plantières / Queueuleu

Sablon (et "Les Arènes")
Vallières
Plan d'eau (et alentours)
Hors Metz

LE LIEN PRÉVU DE L'ACTIVITÉ :

Si aucun lieu de prévu, indiquer le lieu souhaité de l'activité :

Besoin d'accompagnement
pour réserver ce lieu ?

OUI

NON

ENCADREMENT

NOM ET PRÉNOM DE L'ENCADRANT	DIPLOÔME (reporter la qualification mentionnée sur le diplôme de chaque encadrant)	DATES D'INTERVENTION	NOMBRE D'HEURES
		au	

BUDGET DU PROJET

Indiquer ci-dessous le détail des dépenses (matériel et autres), et si vous envisagez un achat de matériel spécifique

 *Le montant de subvention demandé à la Ville de Metz ne peut excéder 80 % du BP total du projet*



DÉPENSES :	RECETTES :
60 - Achats, dont matériel <i>(voir ci-dessus)</i>	70 - Ventes de produits finis, marchandises et prestations
613 - Locations	74 - Subventions Ville de Metz
615 - Entretien et maintenance	74 - Autres subventions
616 - Primes d'assurance	754 - Ressources liées à la générosité du public (mécénats, dons, legs...)
618 - Divers	756 - Cotisations
621 - Personnel extérieur à la structure	
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
623 - Publicité, publications, relations publiques	
625 - Déplacements, missions et réceptions	
626 - Frais postaux et de télécommunications	
627 - Services bancaires et assimilés	
63 - Impôts, taxes et versement assimilés	
64 - Charges de personnel	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
(mises à disposition gratuite, personnel bénévole...)	(mises à disposition gratuite, prestations, bénévolat...)
TOTAL DÉPENSES	=
	TOTAL RECETTES

NB : les contributions volontaires doivent être identiques dans chaque colonne, et le budget doit être à l'équilibre (total dépenses = total recettes)

Dossier de demande de subvention à déposer pour le **2 mars 2025**, délai de rigueur.

Cette fiche est à compléter (**1 fiche par atelier**) et à joindre lors du remplissage de la page "Pièces à joindre" sur le site de demande de subvention : portaildesaides.metz.fr

Pour la liste des documents à fournir, merci de vous référer à la note de cadrage.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service de la Vie Associative : jeunesse@mairie-metz.fr